

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

Présents :

William MIGNOT (maire)
Jean-Marie Damm, Arnaud Delanos, Jean-Jacques Diler, Claude Taleb

ORDRE DU JOUR

- . *Désignation du vice-président*
- . *Thématiques et actions de la commission*

. **Désignation du Vice Président**

La vice-présidence est confiée à Jean Marie Damm, 2^{ème} adjoint.

. **Economie**

Notre commune n'a pas un réseau d'entreprises important.

Néanmoins, il apparaît nécessaire de faire le recensement des petites entreprises, auto-entrepreneurs situés sur la commune.

Cette liste, une fois établie, pourrait être mise en ligne sur le site de la commune.

William Mignot est en charge du dossier.

. **Tourisme**

La COM COM a la compétence tourisme.

La commune s'inscrit dans les différents évènements en étant partenaires et/ou en assurant un soutien logistique comme pour les Fêtes organisées au Moulin.

La commission tourisme souhaite mener des actions plus localisées.

La commission urbanisme environnement a actuellement un projet de mise en place d'un verger communal et effectue un recensement des chemins de la commune.

La commission tourisme mettra en place un réseau de chemins organisés en circuits de randonnée, balisés, et diffusés sur les différents canaux de communication à sa disposition.

Le moment venu, un contact auprès des lycées professionnels pour la réalisation de la signalétique est prévu.

Les membres de la commission échangent sur le lien à établir entre tourisme et commerce.

. **Commerce**

La situation des commerces de la commune inquiète.

La boulanger souhaite quitter son magasin, se pose la question de la poursuite ou non de ce commerce.

Les travaux extérieurs de l'épicerie sont à l'arrêt.

Le jour de la réunion de la commission, aucune demande de permis de construire n'est déposée.

Une zone autour du bourg dans laquelle la commune peut exercer son droit de préemption est prévue.

Cependant, délimiter une zone de droit préemption commercial permettrait d'avoir la main sur des actions commerciales.

Ce point figurera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Un local d'environ 20 m2 est disponible dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Il pourrait convenir à l'installation d'un commerce.

Des démarches en ce sens seront entamées auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour faire connaître la situation et recevoir des propositions.

De même, des contacts sont pris auprès des responsables régionaux des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

En fin de réunion, il est évoqué l'aménagement du bourg qui devra intégrer dans sa conception l'activité commerciale et touristique à préserver et à soutenir.

La séance s'achève à 19h 20.